



Comité d'Organisation Jeux des Iles

Organisation Non Gouvernementale

**NOTE TECHNIQUE N° 7**

**RÈGLEMENT SPORTIF**

**HANDBALL**

**JEUX DES ILES**

**«SICILE 2018»**

### **1.- Participants:**

Masculins nés en 2002 et 2003.

### **2.- Surclassement :**

Un maximum de deux athlètes de l'âge immédiatement inférieur pourra participer, avec l'obligation de présenter une autorisation médicale de surclassement.

### **3.- Composition de la délégation :**

14 masculins + 1 entraîneur + 1 délégué ou 1 entraîneur.

### **4.- Type de compétition :**

(Voir chapitre « Formules de compétition »).

### **5.- Règlement général :**

Règlement de référence : I.H.F.

Durée des matchs : 2 périodes de 25 minutes.

Trois temps mort par équipe. ( 2 et 1 ou 1 et 2 par temps).

1 mi-temps de 10 minutes.

**Ballon :** Selon réglementation I.H.F. de l'année en cours et de la catégorie concernée, (n° 2).

### **6.- Dates et horaires de matchs :**

Tous les matchs seront célébrés aux heures et dates prévues dans le calendrier officiel.

### **7.- Arbitrages :**

La nomination des arbitres pour cette compétition sera faite par le Délégué du COL, parmi les arbitres présents dans les Jeux. L'annotateur et le chronométrier appartiendront, au moins, à la Fédération Insulaire et seront aussi désignés par le Délégué du COL.

### **8.- Besoins structurels :**

Dans les installations sportives il doit y avoir :

- Horloge-murale marqueur.
- Délégué du match.
- Assistant de nettoyage ou volontaire (garçon ou fille pour sécher le terrain de jeu)
- Deux ballons officiels de cette catégorie sur la table (n°2)
- Un kinésithérapeute ou médecin lors des matchs.
- Matériel informatique.

## **9.- Comité de compétition :**

Selon les règles de COJI

## **10.- Dispositions réglementaires :**

Dans le cadre de la procédure disciplinaire sont sanctionnés des actes contraires aux règlements, commis avant, pendant et après les matchs, de même que pendant les voyages aller et retour et le séjour sur le lieu du match, notamment dans les cas où des incidents ou actes seraient susceptibles de porter préjudice à la réputation de handball et des Jeux des Îles.

## **11.-Protocole :**

Au début de la rencontre, on appliquera le protocole établi par la IHF pour les compétitions sans retransmission télévisée, par rapport aux échauffements et à la présentation des équipes.

Ce protocole sera fourni par la Direction Technique du COJI au Délégué Technique du COL pour leur application.

A la fin de la compétition, on appliquera, obligatoirement, le protocole établi par le COJI pour les cérémonies de remise des trophées, qui devront être coordonnées, conjointement, par le Délégué Technique du COJI et le responsable du COL.

## **12.- Classement :**

Victoire : 2 points

Égalité : 1 point

Défaite. 0 point

Si deux ou plusieurs équipes sont ex aequo, le classement sera établi en conformité avec la réglementation IHF.

## **13.- Discipline :**

La haute qualité des hébergements réservés pour les jeux a été atteinte grâce au concours du Gouvernement local qui a permis de sélectionner les hôtels les mieux appropriés. Cependant, ces lieux d'hébergement devront être respectés et toute indiscipline de la part des athlètes pourra être sanctionnée, surtout si elle porte atteinte à l'intégrité physique des athlètes.